

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Adopté

AMENDEMENT

N° 6

présenté par
Mme Buis, rapporteure

ARTICLE 5

À l'alinéa 5, substituer au mot :

« celle-ci »,

les mots :

« cette isolation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.